

COMMUNE
de
MUSSON



La Buissonnière



Accueil extrascolaire

Projet d'accueil

Accueil extrascolaire de Musson



Contacts

Tous les accueils possèdent une adresse mail et un numéro de téléphone propres via lesquels vous pouvez les contacter et envoyer vos plannings hebdomadaires. Pour toute question générale, n'hésitez pas à contacter le responsable de projet.

Coordinateur ATL
Responsable de Projet
063 38 08 49

corentin.china@musson.be

Accueil La Buissonnière

0477 88 53 03

accueilbuissonnieremusson@gmail.com

Accueil Deux Rives Musson

0485 05 95 83

accueil2rives@gmail.com

Accueil de Mussy-la-Ville

0471 24 11 66

accueilmussy@gmail.com

Accueil Ecole libre de Musson

0476 07 39 21

accueillibremusson@gmail.com

Accueil de Signeulx

0473 13 46 40

accueilsigneulx@gmail.com

Tous les accueils sont joignables durant les heures d'ouverture de l'accueil.

L'accueil est ouvert tous les matins de 7h15 à 8h15.

Les après-midis du lundi, mardi, jeudi et vendredi, les enfants sont accueillis de 15h30 à 19h. Le mercredi, l'accueil est ouvert de 11h30 à 19h.

Bienvenue à l'accueil extrascolaire de Musson



Chers parents,

L'accueil extrascolaire de la commune s'inscrit dans le cadre du dispositif d'Accueil Temps Libre (ATL) et répond aux exigences définies par la réglementation en vigueur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il vise à proposer aux enfants un accueil de qualité, complémentaire à la famille et à l'école, dans le respect de leur rythme, de leurs besoins et de leur développement global.

Ce projet d'accueil constitue un outil de référence pour l'ensemble de l'équipe éducative. Il contient le projet éducatif, qui définit les orientations pédagogiques, les valeurs et les pratiques mises en œuvre afin de garantir un environnement sécurisant, inclusif et stimulant. L'enfant y est considéré comme un acteur à part entière, encouragé à participer, à s'exprimer et à développer son autonomie. Il contient également le règlement d'ordre intérieur, définissant les modalités pratiques du fonctionnement de l'accueil.

À travers une offre d'activités diversifiées et adaptées, l'accueil extrascolaire favorise le vivre-ensemble, la socialisation et l'épanouissement de chaque enfant. Il veille également à s'inscrire dans une dynamique de collaboration avec les familles, les écoles et les partenaires locaux, dans un souci de cohérence éducative.

Type d'accueil organisé

Il s'agit d'un accueil extrascolaire, la Buissonnière, dont le pouvoir organisateur (P. O.) est la commune de Musson. L'accueil extrascolaire est donc indépendant de toute école. L'accueil extrascolaire communal est composé de 5 lieux d'accueil: 3 à Musson, un à Mussy-la-Ville et un à Signeulx. L'équipe d'accueillants s'occupe des animations pour les enfants de 2 ans et demi à 12 ans habitant la commune ou fréquentant une de ses écoles.

Fiche d'inscription

Avant l'entrée de l'enfant, il est demandé aux parents de compléter une fiche d'inscription. Celle-ci permet aux accueillants de connaître quelques informations essentielles au sujet de l'enfant, de visualiser son visage grâce à la photo et d'avoir les coordonnées des parents en cas de problème. Chaque parent pourra ainsi confier son enfant en toute sécurité.

Mode de fixation de la participation financière des personnes qui confient l'enfant

La participation financière pour chaque enfant confié à l'accueil extrascolaire est de 0,90€ par demi-heure entamée. Cette participation financière a été approuvée par le conseil communal lors de la séance publique du 25 octobre 2025.

Une facture mensuelle est envoyée par courrier postal.

Taux d'encadrement pratiqué

Le taux d'encadrement fluctue suivant le lieu d'accueil et le moment de la journée. Dans le tableau ci-dessous, voici une moyenne des présences observées par lieu d'accueil le matin et à 15h30. A 16h30, le nombre d'enfants présents a sensiblement diminué.

Lieu d'accueil	Nombre d'accueillants le matin	Nombre d'enfants le matin	Nombre d'accueillants le soir	Nombre d'enfants à 15h30
Musson - La Buissonnière	2	18 enfants de maternelle	4	33 enfants de maternelle
Musson - Ecole des Deux Rives	1	12 enfants de primaire	2	27 enfants de primaire
Musson - Ecole libre Guy de Larigaudie	1	14 enfants de primaire	2	27 enfants de primaire
Mussy - Ecole communale maternelle	2	19 enfants de maternelle et primaire	2 - 3	30 enfants de maternelle et primaire
Signeulx - Ecole libre Saint-Pierre	1	8 enfants de maternelle et primaire	2	15 enfants de maternelle et primaire

Qualification du personnel

Le P.O. est attentif à la formation du personnel d'encadrement. Il veille à proposer à l'ensemble des accueillants des formations continues portant sur le développement de l'enfant, la communication, la sécurité, les activités et techniques d'animation d'un groupe d'enfants. Ces formations sont proposées et/ou agréées par l'ONE.

Le personnel de l'accueil

Actuellement, 14 personnes se relaient à l'accueil extrascolaire pour encadrer vos enfants. Parmi ces 14 personnes, il y a un responsable de projet et 13 accueillants extrascolaires.



Toute l'équipe de l'accueil extrascolaire, de gauche à droite: Audrey, Inès, Evelyne, Carol, Laurine, Nathalie, Jessica, Claudia, Corentin, Amélie, Gaëtan, Fabienne et Valérie.

Répartition des accueillants par lieu d'accueil



Laurine et Inès accueillent vos enfants à l'école libre de Signeux.



Gaëtan, Valérie et Inès accueillent vos enfants à l'école libre Guy de Larigaudie de Musson.



Audrey et Carol accueillent les enfants à l'école des Deux Rives.



Jessica, Claudia et Inès se relaient pour accueillir les enfants à Mussy-la-Ville.



A la Buissonnière, Evelyne, Fabienne, Amélie et Nathalie accueillent les enfants de maternelle des écoles de Musson.



Projet éducatif

Nos valeurs



Respect



Politesse



Plaisir



Solidarité



Tolérance



Équité



Patience



Confiance



Inclusion



Bienveillance



Autonomie



Bien-être

Nos objectifs

et nos actions concrètes pour les atteindre



Comme un poisson dans l'eau

La communication est clé à l'accueil extrascolaire. Les accueillants échangent au maximum avec les parents, les enseignants ou toute autre personne susceptible d'entrer dans la vie de l'enfant. Cette communication répond ainsi aux attentes des parents et reste, en toutes occasions, confidentielle.



Crois en toi, ose

A travers diverses activités et par différentes tâches quotidiennes, l'enfant développe son autonomie et la confiance en soi.



Des relations de confiance

Par l'écoute et le jeu, nous établissons une relation de bienveillance avec l'enfant et sa famille. Votre enfant se sent en sécurité et épanoui dans son milieu d'accueil.



Fais ce qu'il te plait

Courir, décompresser, jouer, lire, dessiner, une grande place au temps libre est laissée à votre enfant. Il choisira ses activités selon ses besoins et en fonction de ses envies.



Une vie saine!

Votre enfant apprend les bases d'une vie saine à travers les divers petits gestes et rituels. Le respect de son rythme et de son hygiène est au centre de nos préoccupations.



Tous ensemble!

Solidarité et coopération sont mises en valeur à travers les activités collectives vécues par votre enfant.



Tes besoins, ton groupe

L'âge et l'école de votre enfant déterminent le groupe dans lequel il se trouve.



Respecte nos différences!

Quels que soient leurs horizons sociaux, culturels et religieux, tous les enfants sont accueillis avec les mêmes égards. Ensemble, nous visons un milieu d'accueil plus inclusif.



Un endroit pour toi!

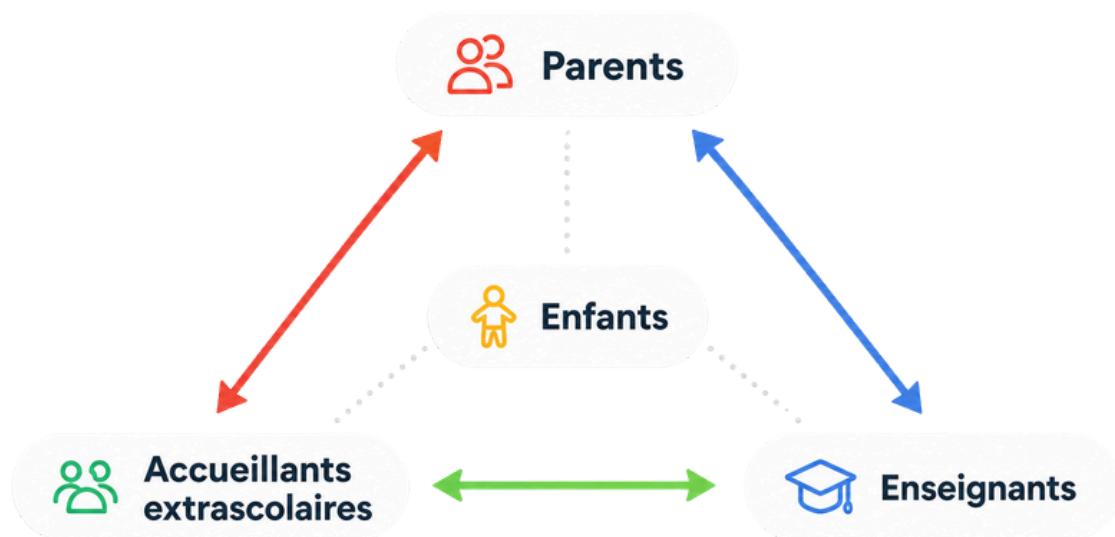
Nos locaux sont aménagés au mieux pour proposer un maximum d'activités à vos enfants afin qu'ils puissent y développer leur potentiel.



Équité pour tous!

Tout au long de l'accueil, une attention particulière est portée à chaque enfant selon ses besoins du moment.

Notre schéma relationnel



L'équipe de l'accueil extrascolaire agit comme une charnière, un relais entre les enfants, les parents et les enseignants. C'est un des rôles des accueillants de transmettre toutes les informations qui concernent les enfants à chaque intervenant avec professionnalisme, déontologie et confidentialité.



Une journée à l'accueil extrascolaire

L'accueil du matin

Les enfants sont accueillis dès 7h15 le matin. Les accueillants prennent le temps d'avoir un échange avec les parents et les enfants afin de s'assurer d'être en possession de toutes les informations importantes concernant l'enfant.

Si l'enfant n'a pas encore déjeuné, il a la possibilité d'apporter son petit déjeuner et de le manger à l'accueil.

Des jeux sont mis à disposition des enfants. Ils ont la possibilité d'explorer l'espace librement.

En fin d'accueil, un rituel est mis en place avec les tout petits pour le rangement des jeux.

Les enfants sont préparés ou se préparent pour le trajet vers l'école. Selon leur rythme, ils sont aidés ou non par les accueillants. Ceux-ci insistent sur le port du gilet fluorescent.

A l'école, un moment d'échange est prévu avec les enseignants afin de partager les informations importantes reçues des parents ou sur des événements survenus lors de l'accueil.

L'accueil de l'après-midi

A 15h30, les accueillants se rendent dans les écoles afin de prendre en charge les enfants qui fréquentent l'accueil. Un moment d'échange oral est prévu avec les enseignants afin de récolter les informations importantes concernant les enfants. Les enfants sont ensuite conduits, à pied, au lieu d'accueil lorsque celui-ci ne se trouve pas sur le lieu de l'école. Les accueillants veillent au port du gilet fluorescent lorsque les enfants se trouvent sur la voie publique.

Arrivés sur les lieux d'accueil, tous les enfants passent aux toilettes et se lavent ensuite les mains. Les enfants prennent ensuite la collation. Chez les enfants de maternelle, le moment du goûter est un moment convivial partagé par tous les enfants. Pour les plus grands, le goûter est pris plus librement et une plus large place à l'autonomie est laissée, afin de répondre à leurs besoins.

Le goûter étant terminé, les enfants peuvent jouer librement avec les jeux mis à disposition préalablement par les accueillants. Selon la météo, les activités se déroulent en intérieur ou en extérieur.

Les accueillants veillent à varier au maximum les activités proposées: jeux symboliques, jeux de construction, jeux de société, activités créatives, ...

Lorsque les parents récupèrent leur enfant, un moment d'échange peut être pris selon le besoin ou la nécessité.

L'accueil du mercredi après-midi

A 11h30, les accueillants récupèrent les enfants des écoles dont les horaires correspondent à l'ouverture de l'accueil: l'école des Deux Rives et l'école communale de Mussy-la-Ville.

Après un échange d'informations avec les enseignants au sujet des enfants, les accueillants se rendent à pied au local d'accueil.

Une fois arrivés sur le lieu d'accueil, les enfants jouent librement.

A 12h05, une partie des accueillants récupèrent les enfants des écoles libres de la commune. Les enfants de l'école libre de Musson et de Mussy-la-Ville rejoignent leur lieu d'accueil respectif à pied. Les enfants fréquentant l'école de Signeulx sont véhiculés jusqu'à l'accueil de Mussy-la-Ville. Les accueillants restent vigilants quant à la sécurité des trajets: port du gilet fluorescent, respect du code de la route, ...

Une fois les enfants arrivés au lieu d'accueil, tous les enfants effectuent un passage aux toilettes, se lavent les mains et rejoignent les tables avec leur casse-croûte et leur gourde. Le repas se prend dans un climat calme et convivial.

Après le repas, un moment de jeux libres est proposé aux enfants. Ce moment peut se faire à l'extérieur, suivant la météo.

Selon l'âge et les besoins des enfants, une sieste ou un moment calme sont proposés l'après-midi.

Pour les autres enfants, des activités structurées sont proposées (cuisine, bricolages, jeux de société). Les enfants n'ont pas l'obligation d'y participer, s'ils n'en ont pas envie.

Parfois d'autres activités en extérieur peuvent être proposées. Dans ce cas, tous les enfants présents à l'accueil ce jour-là doivent y participer.

Vers 15h30, les enfants se rassemblent pour prendre le goûter.

Le goûter étant terminé, les enfants peuvent jouer librement avec les jeux mis à disposition préalablement par les accueillants. Selon la météo, les activités se déroulent en intérieur ou en extérieur.

Les accueillants veillent à varier au maximum les activités proposées: jeux symboliques, jeux de construction, jeux de société, activités créatives, ...

Lorsque les parents récupèrent leur enfant, un moment d'échange peut être pris selon le besoin ou la nécessité.



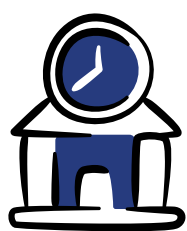
Règlement d'ordre intérieur

Ce présent règlement d'ordre intérieur explique en détail toutes les modalités pratiques de l'organisation de l'accueil extrascolaire. Il développe les règles à suivre par tous les utilisateurs de l'accueil extrascolaire, ainsi que les sanctions applicables en cas de non respect de ces règles.

Public

L'accueil extrascolaire est ouvert à tous les enfants entre 2 ans et demi et 12 ans scolarisés dans les écoles fondamentales de la commune de Musson.

Horaires



L'accueil est ouvert tous les matins de 7h15 à 8h15.

Les après-midis du lundi, mardi, jeudi et vendredi, les enfants sont accueillis de 15h30 à 19h. Le mercredi, l'accueil est ouvert de 11h30 à 19h.

Modalités d'inscription

Afin d'organiser au mieux l'accueil, il est demandé aux parents d'inscrire leur enfant soit auprès du responsable de projet, soit auprès des accueillants dans les différents endroits d'accueil et ce, avant la première venue de l'enfant.

Une fiche d'inscription (dernière page du feuillet) sera dûment remplie et signée. Une photo sera demandée pour visualiser l'enfant avant son entrée à l'accueil.

Tout changement concernant cette fiche d'inscription (situation familiale, adresse, numéro de téléphone, allergies, ...) sera transmis au plus vite aux accueillants ou au responsable de projet.

Participation financière des parents

La participation financière des parents pour l'accueil en période scolaire est de 0,90€ par demi-heure. Toute demi-heure entamée sera facturée.

Les enfants comptent pour la facturation dès le moment où ils entrent dans l'accueil jusqu'au moment où ils quittent l'accueil.

Certaines activités exceptionnelles seront parfois proposées aux enfants et impliqueront de ce fait une participation financière supplémentaire qui ne pourra dépasser le prix de revient de cette activité.

Pour les parents qui reprennent leurs enfants au delà de 19h, le tarif sanctionnateur appliqué sera de 5€ par quart d'heure entamé et par enfant. Ce tarif se justifie par la présence d'un accueillant en heure supplémentaire entraînant un coût important pour le service.

Transfert



Il est demandé aux parents de veiller à ce que chacun de ses enfants soit en possession d'un gilet fluorescent (veste de sécurité) et l'emporte tous les jours avec lui. Merci d'y indiquer le nom et le prénom de l'enfant. Tous les déplacements organisés par l'accueil sont concernés: de l'accueil à l'école, de l'école à l'accueil, lors de promenades organisées, ...

Pour les enfants qui ont une activité sportive ou culturelle durant les heures de l'accueil, aucun transfert ne sera organisé par la commune entre le lieu d'accueil et le lieu où se déroule l'activité. La commune décline toute responsabilité quant à ce transfert.

Les lieux d'accueil

Le lieu d'accueil fréquenté dépend de l'endroit où l'enfant est scolarisé. Il est possible qu'il fréquente plusieurs lieux d'accueil. Tous les matins et les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midis, les enfants sont répartis dans les 5 lieux d'accueil ci-dessous:

La Buissonnière

Adresse: 47, rue Jean Laurent

6750 Musson

Public: Enfants de maternelle de l'école des Deux Rives et de l'école Guy de Larigaudie

Ecole des Deux Rives

Adresse: 22, Place de l'Abbé Goffinet

6750 Musson

Public: Enfants de primaire de l'école des Deux Rives.

Ecole libre de Musson

Adresse: 6, rue Georges Marseault

6750 Musson

Public: Enfants de primaire de l'école Guy de Larigaudie

Les enfants des 3 accueils de Musson sont rassemblés à la Buissonnière vers 17h30.

Accueil de Signeulx

Adresse: 62, rue du centre

6750 Signeulx

Public: Enfants de l'école Libre de Signeulx

Accueil de Mussy-la-Ville

Adresse: 1, Place de l'Abbé Alexandre

6750 Mussy-la-Ville

Public: Tous les enfants de l'école communale de Mussy-la-Ville et de l'école Libre de Mussy-la-Ville

Les mercredis après-midi, les enfants sont regroupés en 3 lieux d'accueil, toujours en fonction du lieu où ils sont scolarisés.

La Buissonnière

Adresse: 47, rue Jean Laurent

6750 Musson

Public: Enfants de maternelle de l'école des Deux Rives et de l'école Guy de Larigaudie

Ecole des Deux Rives

Adresse: 22, Place de l'Abbé Goffinet

6750 Musson

Public: Enfants de primaire des deux écoles de Musson

Accueil de Mussy-la-Ville

Adresse: 1, Place de l'Abbé Alexandre

6750 Mussy-la-Ville

Public: Tous les enfants de l'école communale de Mussy-la-Ville, de l'école Libre de Mussy-la-Ville et de l'école Libre de Signeulx

Les enfants fréquentant l'école spécialisée seront accueillis dans un des trois lieux d'accueil de Musson. Le placement dans l'un ou l'autre lieu se fera en concertation avec les parents et les accueillants, en fonction des besoins des enfants.



Planning hebdomadaire

Les parents enverront un planning de fréquentation hebdomadaire à l'équipe de l'accueil extrascolaire fréquenté par leur enfant, le vendredi avant 16h, pour la semaine qui suit.



Le planning envoyé peut concerner une période plus longue que la semaine: quinzaine, mois ou année scolaire.

Tout changement au sujet de ce planning doit être communiqué aux accueillants dans les plus brefs délais, à savoir:

- La veille avant 16h;
- Le matin, si l'enfant est malade.

Dans les cas où un enfant fréquente l'accueil alors qu'il n'était pas inscrit ou qu'il ne fréquente pas l'accueil alors qu'il était prévu, les sanctions suivantes seront appliquées:

1. Un rappel oral de la part des accueillants lorsque c'est la première fois que cela arrive.
2. Un rappel écrit de la part du responsable de projet lorsque l'accueil n'a pas été prévenu pour la seconde fois.
3. Dès le troisième manquement, une sanction de 10€ par enfant sera appliquée si un enfant fréquente l'accueil alors qu'il n'y a pas été inscrit. Une sanction de 10€ par enfant sera appliquée si un enfant ne fréquente pas l'accueil alors qu'il y était inscrit.

Ce tarif se justifie par le personnel mobilisé inutilement ou le rappel de personnel non prévu en fonction du nombre d'enfants.

Fréquentation

Les parents (ou toute autre personne désignée par autorisation écrite) doivent venir déposer et rechercher leur enfant dans le local d'accueil. Il est impératif de prévenir les accueillants de l'arrivée et du départ de l'enfant.

Point d'attention: les enfants seront acceptés à l'accueil uniquement s'ils sont accompagnés d'un adulte.

Si un enfant est autorisé à quitter l'accueil extrascolaire seul, une décharge sera remise au responsable de projet.

Vêtements de rechange et langes



Il est demandé aux parents de fournir une tenue de rechange et/ou des langes pour les enfants de maternelle et de les renouveler dès leur utilisation.

Si des vêtements sont prêtés par le lieu d'accueil, il est demandé aux parents de les retourner propres le plus rapidement possible.

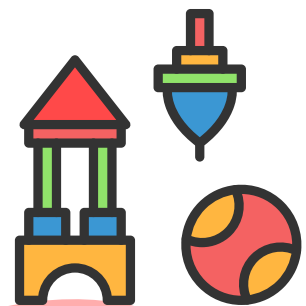
Jeux et jouets

Il est interdit d'apporter des jouets personnels et/ou dangereux.

Avant le départ de l'enfant, merci de lui laisser le temps de ranger les jeux utilisés.

Tous les objets connectés sont interdits dans les lieux d'accueil.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels.



Mesures de prévention

Des mesures préventives d'écartement sont prises à l'égard des enfants qui présentent des problèmes contagieux (toutes maladies contagieuses comme la varicelle, l'impétigo,



la conjonctivite). Un certificat médical sera demandé avant d'autoriser l'enfant à revenir au service d'accueil.

Les accueillants se réservent le droit d'appeler le médecin traitant de l'enfant ou un autre médecin de leur choix en cas de problème survenu dans le lieu d'accueil. Les frais inhérents à cette visite seront à la charge des parents.

Les accueillants se réservent également le droit de refuser un enfant ou rappeler les parents si l'enfant est malade et présente un risque pour les autres enfants.

Si l'enfant doit prendre des médicaments, il sera demandé d'inscrire sur la boîte les informations suivantes: nom, prénom, heure d'administration et dosage. Un certificat médical attestant cette prescription sera demandé, ainsi qu'une autorisation écrite du parent.

Personnes autorisées à reprendre l'enfant

Les noms des personnes qui sont autorisées à venir chercher l'enfant sont repris sur la fiche d'inscription. Toutefois, la carte d'identité pourra être demandée.

Si une autre personne (qui n'est pas mentionnée sur la fiche d'inscription) est amenée à reprendre l'enfant, il est indispensable qu'un des deux parents l'ait signalé au préalable et par écrit à l'équipe de l'accueil.

Si une personne n'a pas légalement le droit de reprendre l'enfant, il sera demandé aux parents les noms, prénoms et de fournir un justificatif (jugement, ...).

Tout changement sera signalé au lieu d'accueil le plus rapidement possible.

Discipline

Afin de respecter le bien-être et l'épanouissement de chacun, chaque enfant fera preuve de savoir vivre à l'égard de ses camarades et des accueillants. Il aura une attitude convenable et un langage correct. Il respectera tout ce qui sera mis à sa disposition (matériel, mobilier, locaux).

Tout comportement inadapté risquant de perturber le groupe sera sanctionné selon l'échelle suivante:

1. Avertissement verbal à l'enfant ainsi que mot aux parents.
2. Convocation des parents.
3. Exclusion d'un jour de l'accueil.
4. Exclusion de 3 jours de l'accueil.
5. Exclusion une semaine de l'accueil.
6. Exclusion définitive de l'accueil.

Selon la gravité des faits reprochés à l'enfant (violence physique vis-à-vis des autres enfants, ou des adultes), l'accueil se réserve le droit d'exclure provisoirement l'enfant.

Avant d'arriver à des sanctions plus strictes, une médiation est prévue avec les parents et les enfants.

Fermetures de l'accueil

Il se peut, pour garantir un fonctionnement de qualité (formation du personnel, réunion d'équipe, ...), que l'accueil ferme ses portes.

Ces fermetures resteront exceptionnelles et seront de maximum 3 par an.

Les parents seront prévenus de ces fermetures au minimum 1 mois avant ladite fermeture.

Journées pédagogiques

Durant les journées pédagogiques, des inscriptions sont obligatoires. Une feuille reprenant les modalités d'inscription est distribuée par l'école de votre enfant. Si vous éprouvez des difficultés à vous inscrire, vous pouvez toujours adresser un mail à corentin.china@musson.be.

La clôture des inscriptions est fixée à plus ou moins 1 mois avant la date du congé. Toute inscription effectuée après la date butoir ne sera pas prise en compte.

L'organisation d'un accueil lors des journées pédagogiques se fait lorsqu'il y a au moins 15 enfants inscrits.

Durant ces journées, les enfants sont accueillis de 8h15 à 15h30.

Le tarif est forfaitaire et dégressif: 5€ par demi-journée pour le premier enfant et 2.5€ par demi-journée pour les autres enfants de la fratrie.

L'accueil reste toutefois ouvert le matin de 7h15 à 8h15 et de 15h30 à 19h00 au tarif mentionné précédemment.

Afin d'assurer une bonne organisation des activités prévues par les accueillants, il est demandé aux parents d'inscrire leur enfant pour une durée minimale correspondant aux heures d'ouverture de l'école.

Assurances

Les membres du personnel sont couverts par une assurance responsabilité civile et les enfants par une assurance scolaire.

Chaque parent doit souscrire à une assurance familiale pour son enfant.

Modifications

Ce présent projet d'accueil est sujet à modifications, afin de correspondre aux réalités du terrain. Il convient aux parents de consulter régulièrement le projet d'accueil, disponible auprès du responsable de projet, des accueillants et sur le site internet de la commune.



